

COMMUNE DE LIESSE NOTRE-DAME
- 02350 -
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2023

Conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 13
Exprimés : 13

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Liesse Notre-Dame, dûment convoqués le 6 avril 2023, se sont réunis salle du conseil municipal sous la présidence de Philippe CALMUS.

Présents : M. Philippe CALMUS, Mme Nathalie FERRET, M. Pascal BECQUET, Mme Janine HOPIN, M. Patrick DUPONT, Mme Céline BERNARD, Mme Pascale BOURGUET, M. Alain LEMAIRE, Mme Dorothée DORIER, Mme Valérie MOREL, M. Cyrille LECACHEUR.

Absents excusés : Mme Sabrina RAPIN qui a donné procuration à M. Pascal BECQUET, M. Jean ROZET, M. Lionel MESSIEUX qui a donné procuration à Mme Valérie MOREL.

Absent : M. Romain LALOUETTE.

Secrétaire de séance : Mme Janine HOPIN.

A l'ouverture de la séance Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il est possible d'ajouter un point à l'ordre du jour : demande de subvention Fonds vert pour la réhabilitation de l'ancienne gendarmerie.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

→ donne son accord pour cet ajout à l'ordre du jour.

Objet : Approbation du procès-verbal du 24/03/2023

Le conseil municipal, à l'unanimité :

→ approuve le procès-verbal du 24/03/2023.

Objet : Affectation du résultat 2022 du budget Commune

Le résultat de fonctionnement s'établissant à 1 030 802,29 € et celui d'investissement à - 366 121,14 €, le conseil municipal, à l'unanimité :

→ décide d'affecter le résultat comme suit :

- Compte 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés : 366 121,14 €
- Compte 002 Excédents reportés : 664 681,15 €

Objet : Régime des provisions budgétaires

Le conseil municipal, à l'unanimité :

→ décide d'opter pour le régime des provisions budgétaires pour le budget communal 2023.

Objet : Autorisation de virements de crédits de chapitre à chapitre

Le conseil municipal, à l'unanimité :

→ décide, pour le budget communal 2023, d'autoriser le maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Objet : Vote du budget primitif Commune 2023

Après avoir entendu l'exposé de M. Pascal BECQUET, adjoint aux finances, qui a détaillé la note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2023 et l'état récapitulatif des indemnités perçues par les élus en 2022, vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 16 mars 2023, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter le budget primitif communal 2023 arrêté aux chiffres suivants :

→ section de fonctionnement :

- Dépenses : 1 725 459,88 €
- Recettes : 1 725 459,88 €

→ section d'investissement :

- Dépenses : 1 739 448,40 €
- Recettes : 1 739 448,40 €

Objet : Affectation du résultat 2022 du budget Assainissement

Le résultat de fonctionnement s'établissant à 247 708,14 € et celui d'investissement à 225 065,88 €, le conseil municipal, à l'unanimité :

→ décide d'affecter le résultat comme suit :

- Compte 002 Excédents reportés : 247 708,14 €

Objet : Vote du budget primitif Assainissement 2023

Après avoir entendu l'exposé de M. Pascal BECQUET, adjoint aux finances, vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 16 mars 2023, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter le budget primitif assainissement 2023 arrêté aux chiffres suivants :

→ section de fonctionnement :

- Dépenses : 348 087,73 €
- Recettes : 348 087,73 €

- section d'investissement :
- Dépenses : 497 223,90 €
 - Recettes : 497 223,90 €

Objet : USEDA - Rénovation EP046 poteau bois Chaussée des Prêtres

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que suite à la chute du poteau, il envisage d'effectuer les travaux suivants, dans le cadre des compétences transférées à l'USEDA : rénovation EP046 poteau bois Chaussée des Prêtres. Le coût global de l'opération, calculé aux conditions économiques en vigueur à ce jour, ressort à 2 203,67 € HT.

En application des conditions financières de l'USEDA, le montant de la contribution s'élève à 2 203,67 € HT et se répartit comme suit :

- Montant HT des travaux : 2 203,67 €
- Participation USEDA : 0,00 €
- Contribution de la Commune : 2 203,67 €

La contribution sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics, conformément au marché public de travaux de l'USEDA en cours.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'inscrire cette dépense au budget de l'année 2023 au compte 615232.
- de s'engager à verser à l'USEDA, à l'issue des travaux, la contribution financière détaillée ci-dessus, actualisée conformément au marché de l'USEDA et des travaux réalisés.
- de rembourser à l'USEDA les frais d'étude engagés, en cas d'abandon du projet approuvé par la commune.

Objet : Demande de subvention Fonds vert - Réhabilitation de l'ancienne brigade de gendarmerie en logements

Le Maire explique que les demandes de DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et DSIL (dotation de soutien à l'investissement local), sollicitées pour la réhabilitation de l'ancienne brigade de gendarmerie en logements, seront à priori sans suite. Cependant, il est proposé de faire une demande de Fonds Vert, nouveau fonds créé cette année axé sur la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de faire une demande de subvention au titre du fonds vert à hauteur de 50 %, sur un montant de travaux de 279 116,25 €.
- d'accepter le plan de financement revu comme suit :

	Montant des travaux HT	Taux	Montant de la subvention sollicitée
API	279 116,25 €	30%	83 734,87 €
Fonds Vert	279 116,25 €	50%	139 558,13 €

Mme Dorothee DORIER quitte la reunion à 21h15.

Objet : Acquisition de la parcelle AE106

Monsieur le Maire explique que suite à la délibération prise en date du 28 février 2023, autorisant l'acquisition de la parcelle AE106 il convient d'apporter des précisions.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

→ décide d'accepter l'acquisition de la parcelle AE106 au prix de 4 319 €, soit 7 € / m².

Questions diverses

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des remerciements de la Fondation du Patrimoine, suite à l'adhésion de la commune pour l'année 2023.

Monsieur le Maire fait un point sur les activités de la Communauté de communes de la Champagne Picarde :

- La crèche sera inaugurée prochainement et ouvrira début mai 2023.
- La Maison France Services installée place Jeanne d'Arc à Liesse connaît une bonne fréquentation. Le projet d'aménagement des locaux de l'ancienne Trésorerie place Bailly et du bâtiment 2 rue du Maréchal Leclerc, qui devraient accueillir la Maison France Services dans l'avenir, avec installation d'une association artistique et culturelle permanente, est en train de s'affiner. La Communauté de communes travaille actuellement sur le financement.

Monsieur le Maire rappelle le Forum des Elus organisé par la Communauté de communes le 16 mai 2023, forum auquel sont conviés les membres du conseil municipal.

Monsieur Pascal BECQUET mentionne que deux logements communaux sont disponibles à la location.

La séance est levée à 21 H 40.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit

Le Maire
Philippe CALMUS

La secrétaire
Janine HOPIN